

Note d'information importante **A l'attention des clients**

Air Algérie cargo, informe son aimable clientèle que l'Union Européenne est sur le point de mise en œuvre d'une nouvelle réglementation relative aux mesures de sûreté du fret et courrier aérien, En effet, **Un Système de contrôle des importations 2 (ICS2)** ; a été créé pour collecter, de manière anticipée, les données des informations sur les marchandises (fret et poste) destinées à être introduites sur le territoire douanier de l'Union Européenne par voie aérienne.

Aussi, il est porté à la connaissance de nos clients que **les informations ci-dessous devront être obligatoirement déclarées par les expéditeurs** au moment de l'acceptation et de l'émission des LTAs afin de se mettre en conformité à ces nouvelles exigences :

- 1-Le Nom de l'expéditeur
- 2-Adresse de l'expéditeur (adresse complète comprenant le code postal)
- 3-Le Nom du Destinataire
- 4-Adresse du destinataire (adresse complète comprenant le code postal)
- 5-Nombre de colis
- 6-Poids brut de la marchandise
- 7-La nature de la marchandise (désignation exacte de la marchandise)
- 8-Le numéro de la sous LTA (House Airway Bill) s'il y'a lieu.
- 9- **Le code nomenclature de la marchandise à six (06) chiffres (code du système harmonisé SH)** : Cette nouvelles information à déclarer est importante et obligatoire.

(il s'agit d'un code géré par l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), qui sert à la désignation et à la codification des marchandises dans le but de parvenir à un même classement de ces marchandises à l'échelle mondiale)

Pour toute information sur **HS code (code nomenclature)**, nous vous invitons à consulter le lien ci-dessous, de la Direction Générale des Douanes, relatif au **TARIF DOUANIER** :

https://www.douane.gov.dz/spip.php?page=tarif_douanier

Nous vous remercions de votre attention et coopération

ICS2